

## Au sujet des Services d'approbation de NCP

NCP offre à l'industrie canadienne de la publicité des services d'approbation depuis plus de 35 ans; en effet, l'organisme examinait déjà en 1972 la publicité radiotélévisée destinée aux enfants. L'approbation de la publicité consiste en l'examen de publicités – habituellement au stade de préproduction – visant à évaluer la conformité de ces dernières avec les lois, les règlements, les codes et les lignes directrices en vigueur.

Le gouvernement fédéral ayant dissous ses divers services de pré-autorisation de la publicité dans les années 90, NCP a étendu ses services d'approbation à la demande des secteurs de l'industrie concernés, des radiodiffuseurs et du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, les Services d'approbation de NCP constituent le principal organisme, sans but lucratif, de pré-autorisation de la publicité et offrent, des services objectifs et indépendants d'examen de textes publicitaires et de consultation. Ces services d'approbation de la publicité sont tarifés et actuellement offerts dans les cinq catégories de publicité suivantes : boissons alcoolisées, publicité destinée aux enfants, médicaments sans ordonnance, cosmétiques, et aliments et boissons non alcoolisées.